



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 - 📠 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 02 avril 2024 PORTANT REGLEMENTATION du STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande des « Restos du Cœur » 18 rte d'Orléans - 18230 SAINT DOULCHARD
- Afin de permettre le bon déroulement des tournées du camion des « Restos du Cœur » tous les lundis de 13h à 16h.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, en face du 9 rue des remparts, le long du jeu de paume les lundis de 13h à 16h.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et les restos du cœur sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-261801294-20240402-2024_03_34ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

diffusé sur le site de la commune le 03.04.2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

